



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **15 février 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et les moyens de les couvrir**

**Crédit de Fr. 1'500'000.- destiné à l'acquisition d'une bande de terrain de 1'687 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle N° 2855, flle 34, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

d'acquérir la bande de terrain, à détacher de la parcelle 2855, flle 34, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres, représentant une superficie de 1'687 m<sup>2</sup>.

1. d'ouvrir un crédit de **Fr. 1'500'000.-** afin d'acquérir la parcelle susmentionnée (frais notariés, honoraires géomètres non compris)
2. de charger le Maire et l'un(e) des Adjoint(e)s de passer les actes authentiques concernant cette acquisition.

L'investissement ci-dessus est financé par la trésorerie courante. Il ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 26 mars 2010.**

Vandœuvres, le 24 février 2010

La Présidente du conseil municipal  
**Michèle STALDER**